



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} OCTOBRE 2012

Province de Québec
Ville de Rivière-Rouge

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville de Rivière-Rouge, lundi le 1^{er} octobre 2012, à 19h30.

Sont présents et forment le quorum requis, Mme la conseillère Diane Gargantini et MM. les conseillers Normand Girouard, Normand Gravel, Denis Lacasse, Yves Sigouin et André Tremblay sous la présidence de Mme la mairesse Déborah Bélanger.

Mme Julie Godard, directrice générale, et Mme Lise Cadieux, greffière adjointe, sont aussi présentes.

Mme Carine Lachapelle, directrice adjointe du Service d'urbanisme et d'environnement, et M. Sylvain Valiquette, directeur du Service des loisirs et de la culture, sont présents jusqu'à 19h55. Mme Nicole Bouffard, trésorière, est présente jusqu'à 20h05.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Mme Déborah Bélanger, mairesse, adresse le mot de bienvenue aux personnes présentes et ouvre la séance ordinaire. Il est 19h30.

360/01-10-12

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Normand Girouard, appuyé par le conseiller Yves Sigouin et résolu à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que préparé par la greffière adjointe en ajournant l'item suivant au mercredi 10 octobre 2012 à 19h30 :

D.2 Appel d'offres public numéro 2012- ____ : Bouclage du réseau d'aqueduc du secteur Sud.

Que l'ordre du jour puisse être modifié avec l'assentiment de la majorité des membres du conseil présents.

A Ouverture

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 septembre 2012
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire ajournée du 17 septembre 2012
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire ajournée du 24 septembre 2012

Période de questions du public

A.1 Demandes de dérogations mineures

B Gestion financière

1. Adoption des comptes payés et à payer pour le mois de septembre 2012
2. Affectation de soldes disponibles de six (6) règlements d'emprunt
3. Annulation de soldes résiduaire

C Gestion administrative

1. Entente relative à la délégation de compétence à la Ville de Mont-Laurier en matière de gestion des constats d'infraction émis en application des règlements municipaux ou en vertu du code de la sécurité routière
2. Embauche de personnel : Modification à la résolution numéro 190/02-05-11
3. Autorisation de modification à l'annexe au contrat d'emploi du directeur des loisirs et de la culture
4. Cession du panneau d'affichage extérieur : Demande du Comité local de L'Annonciation de la Paroisse Notre-Dame-de-la-Rouge



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} OCTOBRE 2012

D Contrats et appels d'offres

1. Politique familiale et démarche de la Ville à titre de Municipalité amie des aînés (MADA) : Mandat professionnel à une consultante
2. Appel d'offres public numéro 2012-____ : Bouclage du réseau d'aqueduc du secteur Sud - *ajourné*
3. Projet de réaménagement du bâtiment à la plage du camping pour le Village-relais dans le secteur Sainte-Véronique : Mandat professionnel à un architecte

E Avis de motion

F Adoption des règlements

G Sécurité publique

1. Schéma de couverture de risques en sécurité incendie : Rapport annuel 2011
2. Présentation d'un projet dans le cadre du Fonds des nouvelles initiatives (FNI) de recherche et de sauvetage pour l'année 2012 pour l'obtention d'une aide financière

H Transport routier

1. Ententes pour le déneigement d'un stationnement au centre-ville
2. Appui au Transport collectif intermunicipal des Laurentides (TCIL)

I Hygiène du milieu

J Urbanisme et mise en valeur du territoire

1. Décision sur le pourcentage obligatoire pour fins de parcs ou de terrains de jeux pour le projet « Espaces Rouge »
2. Approbation de l'entente sur la réalisation de travaux municipaux relatifs aux infrastructures entre la Ville de Rivière-Rouge et la Société « 7184492 Canada inc. » faisant affaire sous le nom et la raison sociale de « Espaces Rouge »
3. Appui à la demande d'autorisation numéro AGR-08-2012/01 à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) : Autorisation d'un usage non agricole et de lotissement
4. Mandat à une firme d'avocats
5. Approbation de l'entente de transaction entre la Ville de Rivière-Rouge et le propriétaire d'un immeuble portant le matricule 9843-15-8073
6. Approbation de l'entente de transaction entre la Ville de Rivière-Rouge et le propriétaire d'un immeuble portant le matricule 9538-68-4334
7. Nomination du Comité d'étude des demandes d'acquisition de terrains
8. Mandat à la MRC d'Antoine-Labelle : Modification aux règlements d'urbanisme de la Ville

K Loisirs et culture

1. Demande de subvention du Carrefour Bois-Chantants pour la fiesta musicale à l'école

L Divers

Période de questions du public

M Levée ou ajournement de la séance ordinaire.

ADOPTÉE

361/01-10-12

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 SEPTEMBRE 2012

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont tous reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 septembre 2012 dans les délais requis et s'en déclarent satisfaits;

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse,
appuyé par le conseiller Normand Gravel et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 septembre 2012 soit adopté tel que préparé par Mme Lise Cadieux, greffière adjointe.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

362/01-10-12

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} OCTOBRE 2012

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE AJOURNÉE DU 17 SEPTEMBRE 2012

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont tous reçu le procès-verbal de la séance ordinaire ajournée du 17 septembre 2012 dans les délais requis et s'en déclarent satisfaits;

Il est proposé par le conseiller Normand Girouard,
appuyé par le conseiller Denis Lacasse et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire ajournée du 17 septembre 2012 soit adopté tel que préparé par Mme Lise Cadieux, greffière adjointe.

ADOPTÉE

363/01-10-12

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE AJOURNÉE DU 24 SEPTEMBRE 2012

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont tous reçu le procès-verbal de la séance ordinaire ajournée du 24 septembre 2012 dans les délais requis et s'en déclarent satisfaits;

Il est proposé par la conseillère Diane Gargantini,
appuyé par le conseiller Yves Sigouin et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire ajournée du 24 septembre 2012 soit adopté tel que préparé par Mme Lise Cadieux, greffière adjointe.

ADOPTÉE

Période de questions du public

Mme Déborah Bélanger, mairesse, invite les citoyens présents à poser des questions.

Les membres du conseil et fonctionnaires répondent aux questions adressées par le public.

Note : Mme Carine Lachapelle et M. Sylvain Valiquette quittent la séance. Il est 19h55.

GESTION FINANCIÈRE

364/01-10-12

ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER POUR LE MOIS DE SEPTEMBRE 2012

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse,
appuyé par le conseiller Normand Gravel et résolu à l'unanimité :

Qu'après vérification des comptes par un membre du conseil, la liste officielle des comptes de septembre 2012 se détaille comme suit :

| | |
|--|---------------|
| Salaires (ch. # 20994 à 21353) : | 133 859,38 \$ |
| Remises diverses (fédérales, provinciales et autres) | 115 180,47 \$ |
| Comptes courants (ch. # 130175 à 130354) : | 318 909,78 \$ |
| Total : | 567 949,63 \$ |



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} OCTOBRE 2012

Que ces comptes soient approuvés et payés, le tout conformément aux dispositions du règlement numéro 170.

Les dépenses autorisées par les différents fonctionnaires dans le cadre du règlement numéro 170 font partie de la présente liste de comptes. Le conseil approuve et entérine ces dépenses et reconnaît recevoir le rapport découlant de l'article 10 du règlement numéro 170.

ADOPTÉE

365/01-10-12

AFFECTATION DE SOLDES DISPONIBLES DE SIX (6) RÈGLEMENTS D'EMPRUNT

CONSIDÉRANT QU' en vertu de l'article 8 de la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux*, le conseil peut affecter l'excédent des deniers provenant d'emprunt contracté pour le remboursement dudit emprunt ou si l'emprunt est entièrement remboursé, verser au fonds général les sommes excédentaires;

CONSIDÉRANT QUE les emprunts numéros V-1, 689 et 725 sont entièrement remboursés;

CONSIDÉRANT QUE les règlements numéros 42, 112 et A-6 seront refinancés le 1^{er} novembre 2012 ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin,
appuyé par le conseiller Denis Lacasse et résolu à l'unanimité :

D'affecter les soldes disponibles des règlements d'emprunt suivants au capital de chacun lors du refinancement, soit :

- 15 269.82 \$ règlement d'emprunt 42
- 433.43 \$ règlement d'emprunt 112
- 9 542.66 \$ règlement d'emprunt A-6.

De verser au fonds général les sommes excédentaires des règlements d'emprunt totalement remboursés, soit :

- 5 780.00 \$ règlement d'emprunt V-1
- 162.67 \$ règlement d'emprunt 689
- 5 433.97 \$ règlement d'emprunt 725.

ADOPTÉE

366/01-10-12

ANNULATION DE SOLDES RÉSIDUAIRES

ATTENDU QUE la Ville de Rivière-Rouge a entièrement réalisé l'objet des règlements dont la liste apparaît à l'annexe, selon ce qui y était prévu;

ATTENDU QU' une partie de ces règlements a été financée de façon permanente;

ATTENDU QU' il existe pour chacun de ces règlements un solde non contracté du montant de l'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

ATTENDU QUE le financement de ces soldes n'est pas requis et que ces soldes ne devraient plus apparaître dans les registres du Ministère;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} OCTOBRE 2012

ATTENDU QU' il y a lieu, à cette fin, de modifier les règlements d'emprunt identifiés à l'annexe pour ajuster les montants de la dépense et de l'emprunt et, s'il y a lieu, approprier une subvention ou une somme provenant du fonds général de la Ville;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Normand Gravel,
appuyé par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Rivière-Rouge modifie les règlements identifiés à l'annexe de la façon suivante :

1. par le remplacement des montants de la dépense ou de l'emprunt par les montants indiqués sous les colonnes « nouveau montant de la dépense » et « nouveau montant de l'emprunt » de l'annexe;
2. par l'ajout d'une disposition prévoyant qu'aux fins d'acquitter une partie de la dépense, la Ville affecte de son fonds général la somme indiquée sous la colonne « Fonds général » de l'annexe;
3. par la modification de la disposition relative à l'affectation d'une subvention en vue d'y indiquer le montant apparaissant sous la colonne « subvention » de l'annexe. Les protocoles d'entente ci-joints sont réputés faire partie intégrante des règlements correspondants identifiés à l'annexe.

Que la Ville de Rivière-Rouge informe le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire que le pouvoir d'emprunt des règlements identifiés à l'annexe ne sera pas utilisé en totalité en raison des modifications apportées à ces règlements par la présente résolution et, le cas échéant, des quotes-parts versées par les promoteurs ou des sommes reçues des contribuables en un seul versement pour le paiement de leur part en capital. Les montants de ces appropriations apparaissent sous les colonnes « Promoteurs » et « Paiement comptant » de l'annexe.

Que la Ville de Rivière-Rouge demande au Ministère d'annuler dans ses registres les soldes résiduels mentionnés à l'annexe.

Qu'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

ADOPTÉE

Note : Mme Nicole Bouffard quitte la séance. Il est 20h05.

GESTION ADMINISTRATIVE

367/01-10-12

ENTENTE RELATIVE À LA DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE À LA VILLE DE MONT-LAURIER EN MATIÈRE DE GESTION DES CONSTATS D'INFRACTION ÉMIS EN APPLICATION DES RÈGLEMENTS MUNICIPAUX OU EN VERTU DU CODE DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

ATTENDU que, par la résolution numéro 333/05-09-12, adoptée à la séance ordinaire du 5 septembre 2012, le conseil municipal a demandé à la Ville de Mont-Laurier d'accepter de prolonger temporairement l'entente de délégation de compétence en matière de gestion des constats d'infraction émis en application des règlements municipaux ou en vertu du code de la sécurité routière, en apportant toutefois une modification à la clause 13.2 de ladite entente afin de prévoir que l'entente prend automatiquement fin deux mois suivants l'obtention par la MRC d'Antoine-Labelle du décret autorisant la formation de la cour municipale régionale;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} OCTOBRE 2012

ATTENDU que, par la résolution numéro 352/17-09-12, adoptée à la séance ordinaire ajournée du 17 septembre 2012, le conseil municipal avisait la Ville de Mont-Laurier ainsi que toutes les municipalités parties à l'entente que la Ville de Rivière-Rouge avait l'intention de mettre fin à ladite entente de délégation de compétence dans l'éventualité où la Ville de Mont-Laurier n'accepterait pas la demande de prolongation temporaire mentionnée à la résolution numéro 333/05-09-12;

ATTENDU que, par la résolution numéro 12-09-662, adoptée à la séance ordinaire du 24 septembre 2012, le conseil municipal de la Ville de Mont-Laurier a accepté de prolonger ladite entente intermunicipale de délégation de compétence jusqu'au 31 décembre 2013 afin de permettre à la MRC d'Antoine-Labelle de compléter ses démarches d'implantation d'une cour municipale régionale;

ATTENDU que la résolution numéro 352/17-09-12 de la Ville de Rivière-Rouge n'est plus requise au dossier et qu'il y a lieu de l'abroger;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Normand Girouard,
appuyé par le conseiller André Tremblay et résolu à l'unanimité :

Que la présente résolution abroge la résolution numéro 352/17-09-12, adoptée à la séance ordinaire ajournée du 17 septembre 2012, relative au sujet mentionné en titre.

ADOPTÉE

368/01-10-12

EMBAUCHE DE PERSONNEL : MODIFICATION À LA RÉOLUTION NUMÉRO 190/02-05-11

Il est proposé par le conseiller André Tremblay,
appuyé par le conseiller Normand Gravel et résolu à l'unanimité :

De modifier la résolution numéro 190/02-05-11, adoptée à la séance ordinaire du 2 mai 2011, de manière à remplacer les mots « poste temporaire » par les mots « poste temps partiel régulier » et ce relativement à l'embauche de M. Patrick Shannon-Cyr et M. Jean-François Fournelle à compter du 26 avril 2011.

ADOPTÉE

369/01-10-12

AUTORISATION DE MODIFICATION À L'ANNEXE AU CONTRAT D'EMPLOI DU DIRECTEUR DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

Il est proposé par le conseiller Normand Girouard,
appuyé par la conseillère Diane Gargantini et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la mairesse à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, une annexe au contrat d'emploi du directeur des loisirs et de la culture, M. Sylvain Valiquette, telle annexe étant effective à compter du 15 octobre 2012 et ayant été recommandée par Mme Julie Godard, directrice générale de la Ville.

ADOPTÉE

370/01-10-12

CESSION DU PANNEAU D'AFFICHAGE EXTÉRIEUR : DEMANDE DU COMITÉ LOCAL DE L'ANNONCIATION DE LA PAROISSE NOTRE-DAME-DE-LA-ROUGE

ATTENDU que les représentants de la Municipalité du Village de L'Annonciation et de la Fabrique de L'Annonciation ont signé une entente en 1985 relative à l'installation, à l'utilisation et la réparation d'un panneau d'affichage étant



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} OCTOBRE 2012

situé sur la propriété de ladite Fabrique, lequel panneau divisé en trois (3) parties était utilisé par les municipalités de L'Annonciation et de Canton Marchand et par la Fabrique de L'Annonciation;

ATTENDU que le Comité local de L'Annonciation de la Paroisse Notre-Dame-de-la-Rouge, par une lettre du 27 septembre 2012, demande à la Ville de lui céder la propriété de ce babillard extérieur d'affichage à trois (3) volets;

ATTENDU que la Ville de Rivière-Rouge n'utilise plus ce panneau d'affichage depuis plusieurs années, qu'il n'est plus d'aucune utilité pour la Ville et qu'il n'a plus de valeur résiduelle;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 6.4 de la Politique sur l'aliénation des biens matériels excédentaires et des biens immobiliers excédentaires de la Ville de Rivière-Rouge, adoptée le 6 décembre 2010, il est stipulé entres autres que les biens matériels excédentaires dont la valeur résiduelle est nulle peuvent être offerts à titre gratuit, notamment à un organisme de bienfaisance (OBNL) oeuvrant sur le territoire de la Ville;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin,
appuyé par le conseiller Denis Lacasse et résolu à l'unanimité :

D'acquiescer à la demande de la Paroisse Notre-Dame-de-la-Rouge en lui cédant à titre gratuit le panneau d'affichage extérieur situé sur son terrain afin que la Paroisse le prenne dorénavant à sa charge à compter du 1^{er} octobre 2012.

Que, par la présente résolution, l'entente de 1985 mentionnée au préambule et toute autre entente antérieure adoptée par la Municipalité de Canton Marchand se rapportant au sujet précité sont annulées, et ce, à compter du 1^{er} octobre 2012.

ADOPTÉE

CONTRATS ET APPELS D'OFFRES

371/01-10-12

POLITIQUE FAMILIALE ET DÉMARCHE DE LA VILLE À TITRE DE MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS (MADA) : MANDAT PROFESSIONNEL À UNE CONSULTANTE

Il est proposé par le conseiller André Tremblay,
appuyé par le conseiller Yves Sigouin et résolu à l'unanimité :

De confier le mandat de services professionnels à Mme Johanne Robitaille, à titre de consultante pour la préparation de la politique familiale et de la démarche de la Ville à titre de Municipalité amie des aînés (MADA), et ce, pour la période débutant le 2 octobre 2012 et se terminant le ou vers le 31 mars 2013.

D'autoriser la directrice générale à signer le contrat relié au présent mandat, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge.

ADOPTÉE

372/01-10-12

PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT DU BÂTIMENT À LA PLAGE DU CAMPING POUR LE VILLAGE-RELAIS DANS LE SECTEUR SAINTE-VÉRONIQUE : MANDAT PROFESSIONNEL À UN ARCHITECTE

Il est proposé par le conseiller Normand Girouard,
appuyé par le conseiller Denis Lacasse et résolu à l'unanimité :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} OCTOBRE 2012

D'entériner le mandat de services professionnels accordé par le directeur des travaux publics, M. Michel Robidoux, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, à M. Pierre-Luc Beauregard, architecte, pour la réalisation des prévisions budgétaires en vue de la rénovation du bâtiment et du bloc sanitaire à la plage du camping pour le Village-relais dans le secteur Sainte-Véronique, tel mandat pour un montant total de 880,00 \$ plus les taxes applicables tel que proposé à sa lettre du 13 septembre 2012.

ADOPTÉE

SÉCURITÉ PUBLIQUE

373/01-10-12

SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE : RAPPORT ANNUEL 2011

ATTENDU que le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC d'Antoine-Labelle est entré en vigueur le 3 juin 2005;

ATTENDU que l'article 35 de la *Loi sur la Sécurité incendie* prescrit que chaque municipalité doit adopter un rapport d'activités annuel;

ATTENDU que le ministère de la Sécurité publique a fourni un modèle de présentation du rapport annuel avec ses exigences;

ATTENDU que le rapport d'activités 2011 de la MRC d'Antoine-Labelle intègre le bilan des réalisations de la Ville de Rivière-Rouge en lien avec le plan de mise en œuvre locale adopté et intégré au schéma;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller André Tremblay,
appuyé par le conseiller Normand Gravel et résolu à l'unanimité :

Que le rapport d'activités 2011, tel que déposé, soit adopté et transmis au ministère de la Sécurité publique par la MRC d'Antoine-Labelle.

ADOPTÉE

374/01-10-12

PRÉSENTATION D'UN PROJET DANS LE CADRE DU FONDS DES NOUVELLES INITIATIVES (FNI) DE RECHERCHE ET DE SAUVETAGE POUR L'ANNÉE 2012 POUR L'OBTENTION D'UNE AIDE FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT que, par la résolution numéro 288/30-07-12, adoptée à la séance ordinaire ajournée du 30 juillet 2012, le conseil municipal a autorisé le directeur du Service de sécurité incendie à présenter et signer un projet d'acquisition d'équipements spécialisés pour la recherche et le sauvetage ou les secours d'urgence en milieu isolé dans le cadre du Fonds des nouvelles initiatives (FNI) de recherche et de sauvetage pour l'année 2012, au Secrétariat national de recherche et sauvetage (SNRS), et ce, pour l'obtention d'une aide financière, lequel projet était relié à l'achat d'une civière fermée sur roues et skis (4 500,00 \$) et d'une remorque fermée pour le transport des équipements de recherche et sauvetage (6 000,00 \$);

CONSIDÉRANT que, par un courriel du 29 août 2012, la Direction régionale de la sécurité civile de Montréal, Laval, Lanaudière et des Laurentides, a demandé à la Ville une confirmation par lettre de son engagement financier pour 50% du coût du projet, soit d'un montant de 5 250,00 \$, telle confirmation devant lui être transmise au plus tard le 31 août 2012;

CONSIDÉRANT que, par courriel du 31 août 2012, la Ville a informé la Direction régionale de la sécurité civile qu'elle avait décidé de ne pas remettre la lettre demandée relativement à l'obtention de fonds du programme FNI pour l'année 2013-2014;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} OCTOBRE 2012

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Normand Girouard,
appuyé par la conseillère Diane Gargantini et résolu à l'unanimité :

Que la présente résolution abroge la résolution numéro 288/30-07-12, adoptée à la séance ordinaire ajournée du 30 juillet 2012, relative au sujet mentionné en titre.

ADOPTÉE

TRANSPORT ROUTIER

375/01-10-12

ENTENTES POUR LE DÉNEIGEMENT D'UN STATIONNEMENT AU CENTRE-VILLE

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse,
appuyé par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la conclusion des deux (2) ententes suivantes relatives au déneigement d'un stationnement au centre-ville, par laquelle la Ville s'engage à procéder au déneigement du stationnement situé entre le 514 et le 550, rue L'Annonciation Nord pour la saison 2012-2013 :

- avec la Caisse Desjardins de la Rouge pour un montant de 2 002,13 \$ plus les taxes applicables;
- avec 116788 Canada inc. pour « Le Dépanneur Raymond » pour un montant de 1 333,00 \$ plus les taxes applicables.

D'autoriser la mairesse et la directrice générale à signer lesdites ententes pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge.

ADOPTÉE

376/01-10-12

Remplacée par la
résolution numéro
427/05-11-12

APPUI AU TRANSPORT COLLECTIF INTERMUNICIPAL DES LAURENTIDES (TCIL)

Il est proposé par le conseiller André Tremblay,
appuyé par la conseillère Diane Gargantini et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal entérine la lettre d'appui émise par la mairesse, Mme Déborah Bélanger, le 26 septembre 2012, au Transport Adapté et Collectif des Laurentides, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, pour le maintien et la poursuite des circuits d'autobus Rivière-Rouge/Mont-Tremblant du Transport collectif intermunicipal des Laurentides, et ce, pour une période additionnelle de cinq (5) ans, conditionnellement au financement de la MRC d'Antoine-Labelle par l'entremise de la Corporation Transport Région Mont-Laurier et de la MRC des Laurentides.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

377/01-10-12

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} OCTOBRE 2012

URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

DÉCISION SUR LE POURCENTAGE OBLIGATOIRE POUR FINS DE PARCS OU DE TERRAINS DE JEUX POUR LE PROJET « ESPACES ROUGE »

ATTENDU que dans le cadre d'un plan relatif à une opération cadastrale, le propriétaire doit céder à la Ville de Rivière-Rouge, pour fins de parcs ou de terrains de jeux, une superficie de terrain équivalente à 5% du terrain compris dans le plan et situé dans un endroit, qui de l'avis du conseil, convient pour l'établissement de parcs ou de terrains de jeux, ou payer à la Ville, au lieu de céder une superficie de terrain, une somme équivalente à 5% de la valeur inscrite au rôle d'évaluation pour le terrain compris dans le plan;

ATTENDU que le promoteur, soit la Société « 7184492 Canada inc. » faisant affaire sous le nom et la raison sociale de « Espaces Rouge », désire céder le lot créé 41-66, du rang Sud-Ouest de la rivière Rouge du cadastre officiel du Canton de Marchand, d'une superficie de 11 620.6 mètres carrés, en tant que piste cyclable ceinturant le projet « Espaces Rouge »;

ATTENDU que la superficie que ledit promoteur désire céder équivaut à 9%, laquelle superficie est supérieure au minimum de 5% exigé;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Normand Gravel,
appuyé par le conseiller Denis Lacasse et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal décide que le promoteur « la Société 7184492 Canada inc. » cède à la Ville de Rivière-Rouge le lot créé 41-66 identifié ci-dessus, lequel correspond au pourcentage obligatoire pour fins de parcs ou de terrains de jeux pour le projet « Espaces Rouge ».

ADOPTÉE

APPROBATION DE L'ENTENTE SUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX MUNICIPAUX RELATIFS AUX INFRASTRUCTURES ENTRE LA VILLE DE RIVIÈRE-ROUGE ET LA SOCIÉTÉ « 7184492 CANADA INC. » FAISANT AFFAIRE SOUS LE NOM ET LA RAISON SOCIALE DE « ESPACES ROUGE »

CONSIDÉRANT que le conseil municipal reconnaît avoir reçu les recommandations du directeur des travaux publics de la Ville quant au contenu du projet de marché à prix unitaire, incluant les deux (2) bordereaux de soumission, qui interviendra entre le requérant, la Société « 7184492 Canada inc. » faisant affaire sous le nom et la raison sociale de « Espaces Rouge », et son entrepreneur, la compagnie 9088-9569 Québec inc., pour la réalisation de travaux municipaux relatifs aux infrastructures;

Il est proposé par le conseiller Normand Girouard,
appuyé par le conseiller André Tremblay et résolu à l'unanimité :

D'approuver l'entente sur la réalisation de travaux municipaux relatifs aux infrastructures devant intervenir entre la Ville de Rivière-Rouge et la Société « 7184492 Canada inc. » faisant affaire sous le nom et la raison sociale de « Espaces Rouge », tel que préparée, laquelle entente est jointe à la présente comme si au long reproduite.

D'autoriser la mairesse et la directrice générale à signer ladite entente, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge.

ADOPTÉE

378/01-10-12



No de résolution
ou annotation

379/01-10-12

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} OCTOBRE 2012

APPUI À LA DEMANDE D'AUTORISATION NUMÉRO AGR-08-2012/01 À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC (CPTAQ) : AUTORISATION D'UN USAGE NON AGRICOLE ET DE LOTISSEMENT

ATTENDU qu'une demande d'usage non agricole numéro AGR-08-2012/01 a été déposée à la Ville de Rivière-Rouge en date du 24 août 2012;

ATTENDU que cette demande d'usage non agricole demandée est constituée des lots P-62, P-63, P-64 et P-65 du rang Nord-Est de la rivière Rouge du cadastre officiel du Canton de Marchand, faisant partie de la propriété identifiée sous le matricule 9845-25-0020;

ATTENDU que la demande d'autorisation vise un usage non agricole en zone agricole de maintien;

ATTENDU que le demandeur désire introduire une activité récréo-touristique en zone agricole de maintien;

ATTENDU que le propriétaire n'est plus en mesure de maintenir l'usage agricole sur l'ensemble de ces terres;

ATTENDU que la présente demande est conforme aux dispositions prévues aux plans et règlements de zonage de la Ville de Rivière-Rouge;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller André Tremblay, appuyé par le conseiller Normand Gravel et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Rivière-Rouge appuie la demande numéro AGR-08-2012/01 et incite la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) à statuer favorablement à cette demande.

ADOPTÉE

380/01-10-12

MANDAT À UNE FIRME D'AVOCATS

ATTENDU que le lot plus amplement connu et désigné comme étant une partie du lot 16 du rang Sud-Ouest de la rivière Rouge du cadastre officiel du Canton de Marchand, circonscription foncière de Labelle, pour le matricule 0435-60-7050 (ci-après appelé la Propriété) est situé sur le territoire de la Ville de Rivière-Rouge;

ATTENDU que suite à une inspection du territoire nous avons constaté un agrandissement du bâtiment principal, et ce, sans permis;

ATTENDU que le propriétaire a été formellement mis en demeure par les procureurs de la Ville de Rivière-Rouge pour corriger cette contravention aux règlements et lois applicables sur le territoire de la Ville de Rivière-Rouge;

ATTENDU que le propriétaire refuse de se conformer;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Normand Girouard, appuyé par le conseiller Yves Sigouin et résolu à l'unanimité :

Que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} OCTOBRE 2012

De confier un mandat de services professionnels à la firme Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert et associés, avocats, afin d'obtenir de la Cour supérieure les ordonnances nécessaires afin de rendre la Propriété conforme aux règlements et lois applicables sur le territoire de la Ville de Rivière-Rouge.

ADOPTÉE

381/01-10-12

APPROBATION DE L'ENTENTE DE TRANSACTION ENTRE LA VILLE DE RIVIÈRE-ROUGE ET LE PROPRIÉTAIRE D'UN IMMEUBLE PORTANT LE MATRICULE 9843-15-8073

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse,
appuyé par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :

D'approuver l'entente de transaction rédigée par M^e Catherine Fafard, avocate, à intervenir entre la Ville de Rivière-Rouge et le propriétaire d'un immeuble portant le matricule 9843-15-8073, lequel immeuble est situé en bordure de la rue L'Annonciation Nord à Rivière-Rouge.

D'autoriser la mairesse à signer ladite entente, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge.

ADOPTÉE

382/01-10-12

APPROBATION DE L'ENTENTE DE TRANSACTION ENTRE LA VILLE DE RIVIÈRE-ROUGE ET LE PROPRIÉTAIRE D'UN IMMEUBLE PORTANT LE MATRICULE 9538-68-4334

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin,
appuyé par le conseiller Denis Lacasse et résolu à l'unanimité :

D'approuver l'entente de transaction rédigée par M^e Catherine Fafard, avocate, à intervenir entre la Ville de Rivière-Rouge et le propriétaire d'un immeuble portant le matricule 9538-68-4334, lequel immeuble est situé sur le chemin de la Presqu'Île à Rivière-Rouge.

D'autoriser la mairesse à signer ladite entente, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge.

ADOPTÉE

383/01-10-12

NOMINATION DU COMITÉ D'ÉTUDE DES DEMANDES D'ACQUISITION DE TERRAINS

Il est proposé par la conseillère Diane Gargantini,
appuyé par le conseiller Denis Lacasse et résolu à l'unanimité :

De procéder à la nomination des membres suivants au sein du « Comité d'étude des demandes d'acquisition de terrains » appartenant à la Ville et effectuées par la Ville, pour fins de recommandations au conseil pour décision, telle nomination étant effective le 1^{er} octobre 2012 :

Responsable et délégué : Normand Girouard, conseiller
Délégué : Normand Gravel, conseiller
Responsable en charge
des suivis de dossiers : la directrice générale de la Ville



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} OCTOBRE 2012

Le personnel suivant de la Ville :

- le greffier et directeur général adjoint
- la trésorière
- le directeur des travaux publics
- le directeur ou la directrice adjointe du Service d'urbanisme et d'environnement.

Que la présente résolution remplace toute résolution adoptée antérieurement à la présente relative au sujet en titre.

ADOPTÉE

384/01-10-12

MANDAT À LA MRC D'ANTOINE-LABELLE : MODIFICATIONS AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME DE LA VILLE

Il est proposé par le conseiller André Tremblay,
appuyé par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :

De mandater la MRC d'Antoine-Labelle pour la préparation des modifications mineures aux règlements d'urbanisme de la Ville de Rivière-Rouge et leurs amendements si requis, soit pour le Règlement numéro 180 relatif au plan d'urbanisme, le Règlement numéro 181 relatif aux permis et certificats, le Règlement numéro 182 relatif au zonage, le Règlement numéro 183 relatif à la construction, le Règlement numéro 184 relatif au lotissement et le Règlement numéro 185 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) et leurs amendements si requis.

ADOPTÉE

LOISIRS ET CULTURE

385/01-10-12

DEMANDE DE SUBVENTION DU CARREFOUR BOIS-CHANTANTS POUR LA FIESTA MUSICALE À L'ÉCOLE

Il est proposé par le conseiller André Tremblay,
appuyé par la conseillère Diane Gargantini et résolu à l'unanimité :

D'accorder une aide financière de 500,00 \$ à l'organisme « Carrefour Bois-Chantants » pour l'organisation et la tenue de la Fiesta musicale à l'école en 2012.

ADOPTÉE

Période de questions du public

Mme Déborah Bélanger, mairesse, invite les citoyens présents à poser des questions.

Les membres du conseil, la directrice générale et la greffière adjointe répondent aux questions adressées par le public.

386/01-10-12

LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Il est proposé par le conseiller Normand Girouard,
appuyé par la conseillère Diane Gargantini et résolu à l'unanimité :

Que la présente séance soit ajournée au mercredi 10 octobre 2012 à 19h30 et que l'ordre du jour comprenne, entre autres, le sujet suivant :

1. Appel d'offres public numéro 2012-____ : Bouclage du réseau d'aqueduc du secteur Sud.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} OCTOBRE 2012

Il est 20h37.

ADOPTÉE

À moins d'indication contraire dans une résolution, la mairesse n'a pas exercé son droit de vote.

Mme la mairesse donne son assentiment et appose sa signature aux résolutions consignées au présent procès-verbal.

LA MAIRESSE

LA GREFFIÈRE ADJOINTE

Déborah Bélanger

Lise Cadieux